

SOS RIADM

- F -

ASSEMBLÉE NATIONALE
no 740-80061201

AVIS IMPORTANT

DU GROUPE ENVIRO-ACTION SOS DÉCHETS ET DE LA COALITION DES CITOYENS ET CITOYENNES CONCERNÉS PAR LES IMPACTS DU SITE DE LA RIADM

LE GROUPE ENVIRO-ACTION SOS DÉCHETS ET LA COALITION DES CITOYENS ET CITOYENNES CONCERNÉS PAR LES IMPACTS DU SITE DE LA RIADM DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE PROCÉDER À UNE ENQUÊTE PUBLIQUE, ET CE, DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS.

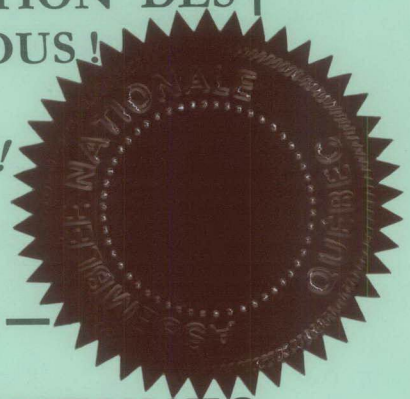
COMPTE TENU DU MANQUE FLAGRANT DE TRANSPARENCE DE L'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES.

VOIR LES DOCUMENTS CI-JOINTS.

LA GESTION ET LA RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS SONT L'AFFAIRE DE TOUS!

MERCI DE VOTRE SUPPORT!

Information : 450 537-3647 ou 258-4417



**COALITION DES CITOYENS ET CITOYENNES
CONCERNÉS PAR LA RIADM**

CECI VOUS CONCERNE

LA COALITION DES CITOYENS ET CITOYENNES DE LA COMMUNAUTÉ VISÉE PAR LES ACTIVITÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC UNE ENQUÊTE PUBLIQUE, ÉCONOMIQUE ET JUDICIAIRE.

OBJETS DE L'ENQUÊTE

La gestion de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes
Les options de gestion des activités de la Régie
Les divers contrats d'exploitation de toutes les activités de la Régie

COMMENT SE FAIT-IL QUE :

La politique-cadre sur les partenariats public-privé n'a pas été respectée :

Dans ses critères de sélection ?

Dans ces objectifs poursuivis et principes directeurs ?

Dans le processus d'autorisation du projet ?

Dans le rôle et responsabilités des intervenants ?

Cette politique est sous la gouverne de la présidente du conseil du trésor et ministre responsable de l'administration gouvernementale, Madame Monique Jérôme-Forget.

1.0 PAS DE PROCESSUS TRANSPARENT ET ÉQUITABLE

A) CRÉDIBILITÉ DU PROCESSUS : PAS D'APPEL D'OFFRE POUR VOLUME D'ENFOUISSEMENT;

B) CE N'EST PAS GARANTI QUE C'EST LA MEILLEURE SOLUTION;

C) PAS DE GARANTIE QUE C'EST LA MEILLEURE VALEUR AJOUTÉE;

D) PAS DE TRAITEMENT ÉQUITABLE AUX SOUMISSIONNAIRES;

1 : AUCUNE SOUMISSION

2 : LE REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DÉBOUTÉ CAVALIÈREMENT

2.0 PAS DE GARANTIE DE QUALITÉ ET DE LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS AUX CITOYENS

A) RISQUES ENVIRONNEMENTAUX;

B) RISQUES FINANCIERS

3.0 REDDITION DE COMPTE DU PRIVÉ ET DE LA RIADM INCOMPLÈTE ET BIAISÉE

4.0 L'INTÉRÊT DU PUBLIC N'EST PAS PROTÉGÉ

A) TOUT EST FAIT À LA CACHETTE;

B) LES PRINCIPAUX INTÉRESSÉS SONT AVISÉS À LA DERNIÈRE MINUTE OU PAS DU TOUT

5.0 PAS DE TRAITEMENT JUSTE ET ÉQUITABLE DES EMPLOYÉS DU SECTEUR PUBLIC

A) PLUSIEURS EMPLOYÉS ONT ÉTÉ MIS À LA PORTE;

B) NOMBRE IMPORTANT D'EMPLOYÉS A QUITTÉ À CAUSE DU CHANGEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

6.0 PAS DE VALEUR AJOUTÉE POUR LES FONDS PUBLICS INVESTIS,

A) TOUS LES RISQUES FINANCIERS ASSUMÉS PAR LE PUBLIC (HYPOTHÈQUE);

B) TOUS LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ASSUMÉS PAR LE PUBLIC;

C) LES PROFITS VONT À L'ENTREPRISE PRIVÉE

D) AVANT, LES SURPLUS ÉTAIENT REDISTRIBUÉS AUX CITOYENS.

7.0 PROCESSUS D'ACQUISITION DOUTEUR, INCOMPLET ET TEINTÉ DE FAVORITISME

- A) CESSIION DU VOLUME D'ENFOUISSEMENT DU SITE SANS :
- PROCESSUS D'ACQUISITION → APPEL D'OFFRES;
 - TRANSPARENCE;
 - ÉQUITÉ : AVANTAGE CLAIR À UN PRIVÉ.
- B) L'AGENCE N'EST PAS INTERVENUE DANS LA DÉMARCHÉ POUR L'OBTENTION DES AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES ET GOUVERNEMENTALES.

8.0 PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT DOUTEUX ET BÂCLÉ

- A) PARTAGE DES RISQUES
- AU PUBLIC LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET FINANCIERS
 - AU PRIVÉ : LES PROFITS
- B) PAS DE CRITÈRE PRÉCIS DE PERFORMANCE DEMANDÉ
- C) CONTRAT D'UNE DURÉE DE 25 ANS AVEC OPTIONS ADDITIONNELLES NON DIVULGUÉES ET INCONNUES.

9.0 GESTION DÉFICIENTE, NON TRANSPARENTE DES CONTRATS

- A) UN REGARD (QUELCONQUE) SUR LES PRATIQUES DE GESTION EXISTE-T-IL?
- B) PAS D'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE ET SPÉCIALISÉE EN GESTION ET SUIVI
- C) PAS D'APPUI DE L'AGENCE

10.0 PAS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

- A) PAS DE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS, DES RISQUES ET DES BÉNÉFICES ENTRE LES PARTENAIRES PUBLIC ET PRIVÉ :
- LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX AU PUBLIC;
 - LES PROFITS AU PRIVÉ.

11.0 LA RIADM EN REGARD DE SON RÔLE ET DE SES RESPONSABILITÉS N'A PAS :

- A) PROCÉDÉ DE CONCERT AVEC L'AGENCE (ANALYSE AVANTAGES-COÛTS);
- B) L'AUTORITÉ PUBLIQUE NE CONSERVE PLUS EN TOUT TEMPS LA MAÎTRISE DU SERVICE MAIS DEMEURE IMPUTABLE;
- C) PAS DE RÉSULTATS CLAIREMENT DÉFINIS

12.0 POURQUOI LA SITUATION ACTUELLE N'EST PAS ACCEPTABLE?

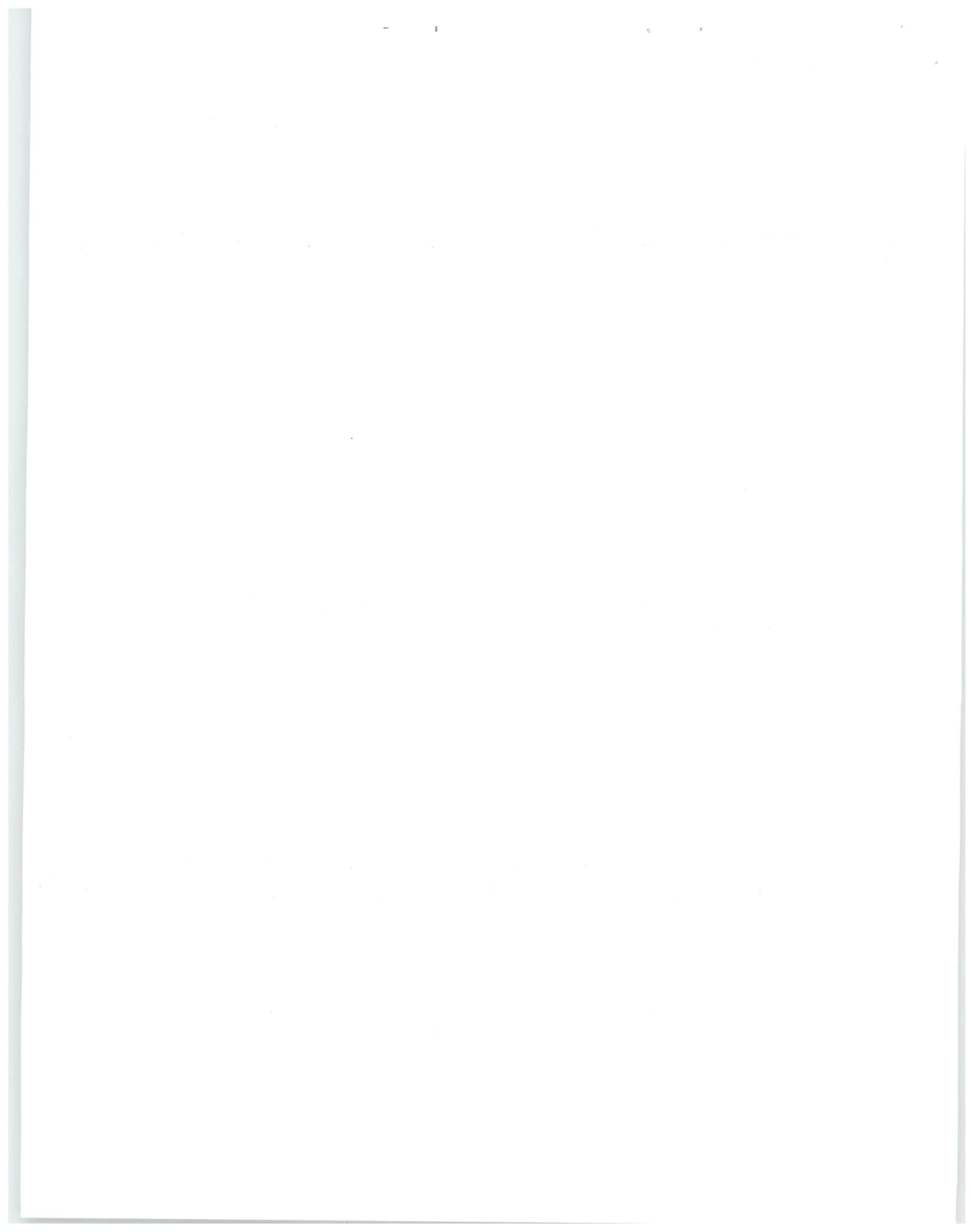
- A) N'AMÉLIORERA PAS LA QUALITÉ DE SERVICE AUX CITOYENS;
- B) NE FAVORISERA PAS UNE MEILLEURE GESTION DES RISQUES;
- C) N'AUGMENTERA PAS LA PRODUCTIVITÉ DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
- D) NE GARANTIT PAS AUX CITOYENS UNE STABILITÉ DES COÛTS;
- E) FAIT PORTER AUX CITOYENS LES CONSÉQUENCES DES DÉSASTRES ENVIRONNEMENTAUX;
- F) N'ÉVITE PAS LES COMMISSIONS SECRÈTES MAIS POURRAIENT LES FAVORISER
- G) IL EST DIFFICILE DE CONTRÔLER LES DÉCHETS DANGEREUX AUCUN CONTRÔLE SUR LA PROVENANCE DES DÉCHETS;
- H) IL EST DIFFICILE DE PROTÉGER LA NAPPE D'EAU DE CONSOMMATION.

Solutions :

1. REPRENDRE LA GESTION COMME AVANT

OU

2. OCTROYER LE CONTRAT AU PLUS OFFRANT, C'EST-À-DIRE AU REGROUPEMENT DES 56 MUNICIPALITÉS



Manque de transparence disent certains élus (suite)

On se rappellera que d'autres élus avaient manifesté contre ce manque apparent de transparence dans ce dossier. Le conseiller lachutois Carl Péloquin avait d'ailleurs lui-même dénoncé cette situation dans l'Argenteuil du 20 septembre dernier relativement à la vente de droits d'enfouissement à GENS. «Les membres du conseil [municipal de Lachute] n'ont jamais obtenu de copie de ce contrat de vente, avait-il déclaré. La RIADM avait le droit de faire cela, mais disons que cela manque de transparence».

La RIADM s'explique

Le président de la RIADM, Daniel Mayer, minimise l'importance de la garantie hypothécaire. Selon lui, elle était nécessaire afin seulement de satisfaire aux exigences de la banque qui était impliquée dans la transaction des droits d'enfouissement. De plus, il ajoute qu'un article dans l'entente conclue avec GENS concernant ces droits stipule que, si la garantie hypothécaire s'avérait illégale, cette dernière devenait caduque et GENS n'en tiendrait pas rigueur à la RIADM. «On est protégé», affirme Monsieur Mayer.

Pour ce qui est de l'avis juridique réclamé par Denis Lavigne, le président de la RIADM affirme que les procureurs de la Régie ainsi que ceux de GENS se sont déjà penchés sur la question de la légalité de la garantie hypothécaire. Un avis juridique entraînerait des frais d'avocats supplémentaires à la RIADM, ce que Monsieur Mayer ne semble pas prêt de vouloir payer.

Quant aux droits pour l'enfouissement en tant que tel que GENS a achetés, le directeur-général de la RIADM, Pierre Gionet, explique que le dossier a évolué depuis le premier projet de bail par emphytéose qui contenait justement ces droits d'enfouissement. Lorsque le ministère de l'environnement a rejeté l'entente qui avait été conclue entre la RIADM et GENS, le projet s'est scindé en deux avec, d'une part, un contrat de gestion pour le l.e.s. pour lequel la RIADM devait aller en appel d'offre, et d'autre part, la vente des droits d'enfouissement. «Pour cette vente, on n'avait pas besoin de l'approbation du ministère», affirme Monsieur Gionet, pour expliquer pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres pour ces droits.

Ce qui est arrivé par la suite, tout le monde le sait maintenant, fut que GENS a aussi remporté l'appel d'offres concernant la gestion du site. Le directeur général de la Régie ne cache pas qu'il y a une certaine confusion chez le public, certaines personnes confondant les deux transactions. «Cela aurait été plus clair pour la population si une autre entreprise avait eu le contrat de gestion», affirme-t-il.

Demande d'enquête publique sur la transaction de la RIADM par Monsieur le député Mario Laframboise

Voici un extrait de la lettre de Monsieur le député Mario Laframboise, adressée à :

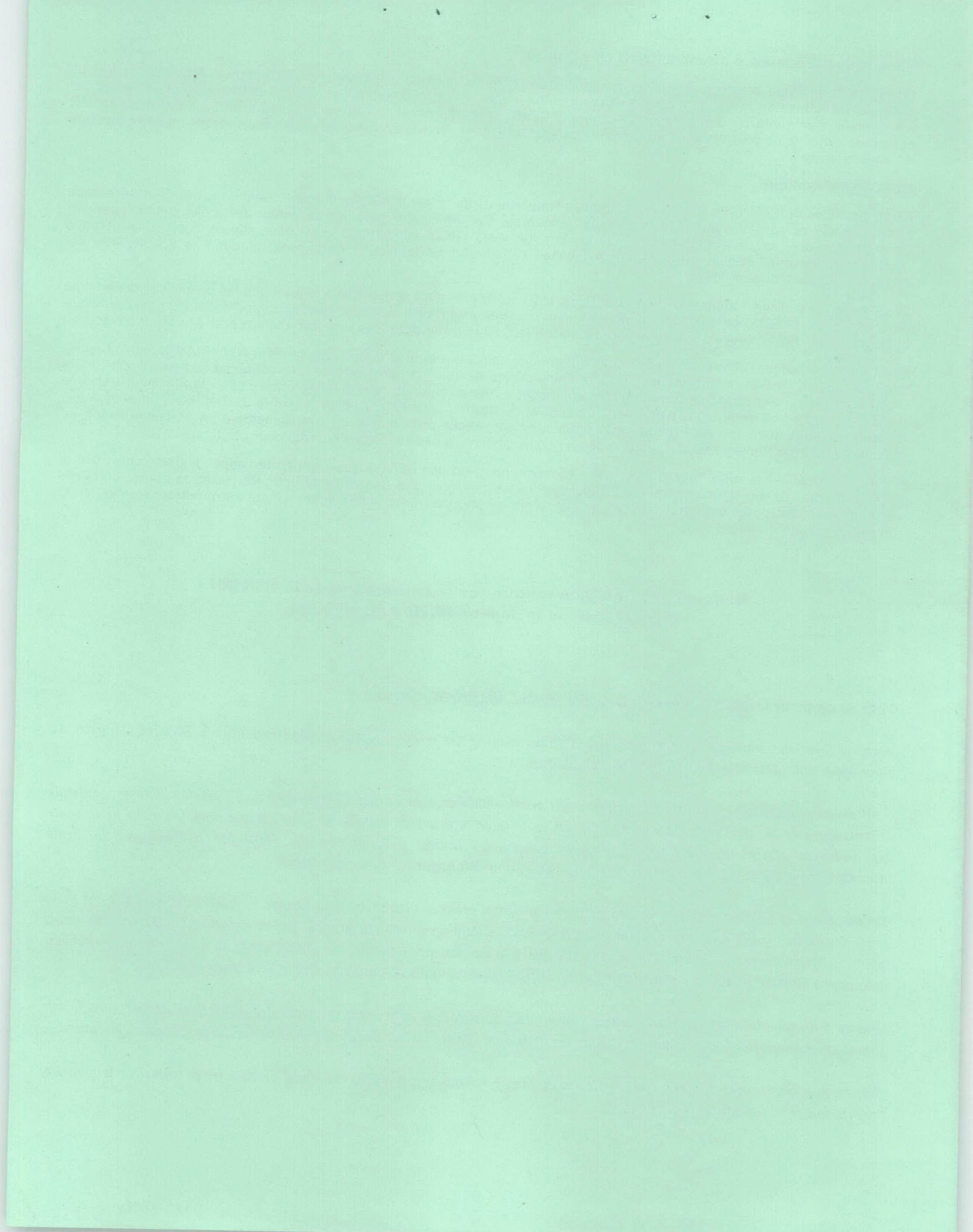
Madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales et des Régions et Monsieur Claude Béchard, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

C'est avec étonnement que j'ai pris connaissance de l'article publié dans le journal L'Argenteuil du 11 octobre 2006 qui s'intitule « Denis Lavigne se questionne » dont une copie est ci-annexée, traitant du manque de transparence dans le dossier de la vente des droits de gestion et d'enfouissement à la compagnie Gestion environnementale Nord-Sud (GENS) par la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes (RIADM), dont Monsieur Lavigne est membre.

Depuis quand le vendeur doit-il hypothéquer ses biens afin d'offrir des garanties à la banque de l'acheteur? Dans le cas de la vente des droits d'enfouissement, il s'agit de biens publics cédés à un promoteur unique. Est-ce que plus les chiffres sont élevés moins la transparence est requise? Il va sans dire que si le seul but est d'enrichir un promoteur privé à même les biens publics, nous pourrions faire face à un « enrichissement injustifié » pouvant, dans certains cas, être jugé contraire à la Loi.

Compte tenu que des municipalités clientes verront leur tarification augmenter au cours des prochaines années dans le but d'augmenter les profits du gestionnaire, je vous demande donc, dans l'intérêt public, d'ouvrir une enquête sur cette transaction.

J'espère que vous saurez apporter toute l'attention voulue et vous prie d'agréer, Madame la ministre et Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



emande d'enquête publique sur la vente du site d'enfouissement de l... https://outlook.assnat.qc.ca/exchange/d7536/Bo%C3%A9te%20de%...

↳ Répondre ↳ Répondre à tous ↳ Transférer ↳ X ↳ Fermer ↳ Aide

📧 Ce message a été envoyé avec une importance haute.

De: Dominique Comtois [dominique_comtois@videotron.ca]

Date: lun. 09/10/2006 20:06

À: lgfrancoeur@ledevoir.com

Cc:

Objet: Demande d'enquête publique sur la vente du site d'enfouissement de la
RIADM à Lachute

Pièces jointes :

[Afficher sous forme de page Web](#)

Monsieur Francoeur,

Je vous fait parvenir la convocation pour le point de presse qui aura lieu mardi (demain), le 10 octobre à 10 h au presbytère de Saint-Hermas à Mirabel.

Monsieur Francoeur,

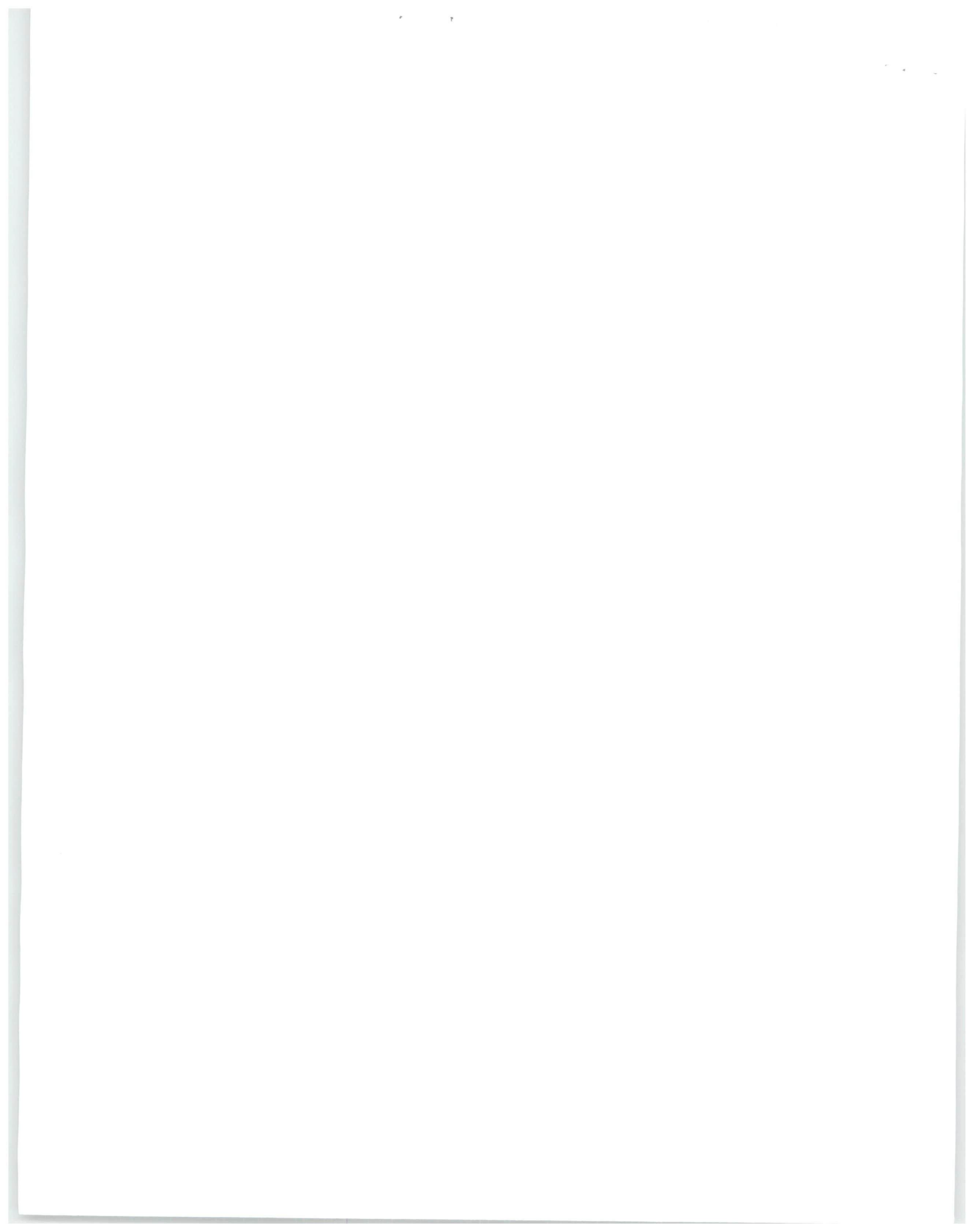
Nous croyons important de vous faire suivre personnellement cette convocation qui a été envoyée à la rédaction vendredi dernier.

L'objet de ce point de presse convoqué par Denise Beaudoin, députée de la circonscription de Mirabel est d'exiger une enquête publique sur la vente du site d'enfouissement de la Régie Inter-municipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) à des intérêts privés.

Points saillants :

Ce site d'enfouissement a été créé et implanté avec des fonds publics dans le but de répondre aux besoins des municipalités membres de la régie.

Ce site s'est rapidement développé au-delà des besoins des municipalités qui l'ont créé et s'est positionné comme un importateur de déchets.



Ce site est situé sur une des plus importantes nappes phréatiques du Québec. Il y a 4 capteurs d'eau importants à proximité du site dont Danoné (Eau Naya).

Depuis un certain temps, la pollution générée par le site situé à la limite de la municipalité de Lachute et de Mirabel (Saint-Hermas) incommode de plus en plus les riverains, dont le village de Saint-Hermas. Nous parlons ici d'une question de santé publique. La ville de Mirabel, songe actuellement à tenter des poursuites contre le la régie.

La cession de la gestion du site pour une période de 25 ans a été conclue récemment entre la RIADM ET GESTION ENVIRONNEMENTALE NORD-SUD malgré le refus d'autorisation délivré par la ministre Nathalie Normandeau, le 27 avril dernier. Nous pourrions vous fournir copie de la lettre de refus de la ministre, adressée à Daniel Mayer, président de la Régie et maire de Lachute.

Participeront à ce point de presse : Denise Beaudoin, députée de Mirabel

Hélène Robert, députée de Deux-Montagnes

Denis Lavigne, maire de Saint-Placide

Denis Sabourin, ex-conseiller de la ville de Lachute

André Bouthillier, président de la Coalition Eau

Secours

Marcel Guay, conseiller de la municipalité de

Brownsburg-Chatham

Marcel Denis, président du syndicat de base de

l'UPA de Sainte-Scholastique

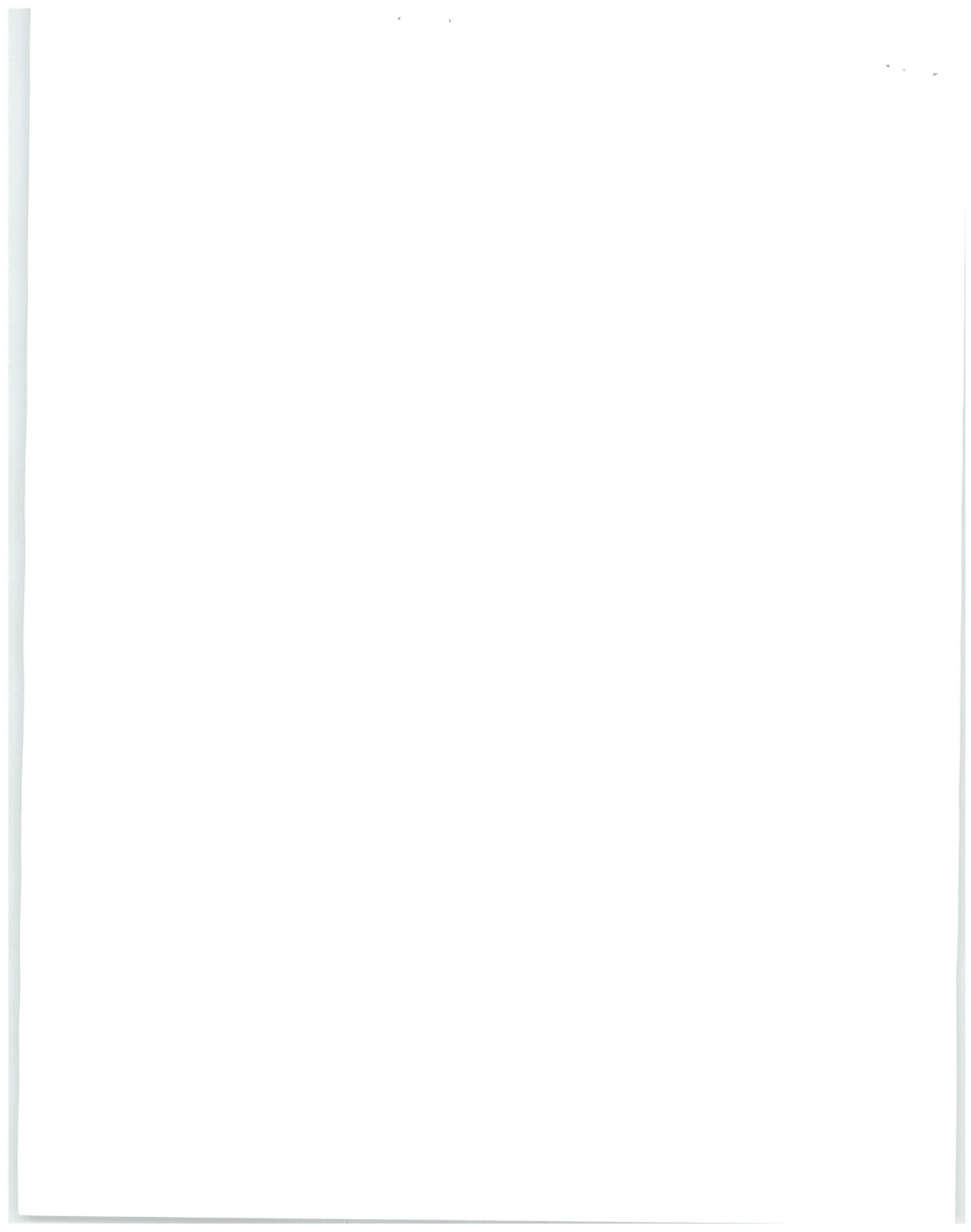
Jacques Ruelland, président du Conseil régional en

environnement des Laurentides (CRELA)

Laurent Locas, président du groupe SOS-Déchets de

Saint-Hermas (Mirabel).

Demain, mardi le 10 octobre, à 10 h



AVIS IMPORTANT - AVIS IMPORTANT - AVIS IMPORTANT

AUX QUATRE MUNICIPALITÉS ET VILLES MEMBRES DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES

RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL DEUX-MONTAGNES

Derniers développements ...

**Voici un extrait d'article écrit par Francis Legault,
paru dans l'édition du 11 octobre 2006 du journal L'ARGENTEUIL
Denis Lavigne se questionne**

Le maire de Saint-Placide et vice-président de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM), Denis Lavigne, se questionne concernant le contrat qui a été octroyé à Gestion environnementale Nord-Sud (GENS) pour la gestion du lieu d'enfouissement sanitaire (I.e.s.) de Lachute. Pourquoi s'être débarrassé d'un dépotoir qui rapporte de l'argent? Pourquoi n'avoir offert les droits d'enfouissement qu'à une seule compagnie? Mais, surtout, ce qui intéresse Monsieur Lavigne, c'est de savoir si la garantie hypothécaire faite à GENS par la Régie pour l'achat des droits d'enfouissement sur 10 millions de tonnes est légale.

«Pourquoi donner une garantie hypothécaire à un entrepreneur privé qui achète notre tonnage?, demande Monsieur Lavigne qui est pourtant un membre du conseil d'administration de la RIADM. Est-ce que cette garantie faite sur des biens publics est légale?» Lors de la dernière assemblée publique du conseil de la RIADM tenue le 21 septembre dernier, le maire de Saint-Placide a réitéré sa demande d'avoir un avis juridique de la part des procureurs de la Régie sur ce sujet, mais sans succès. Il a donc été le seul à s'opposer lors du vote des résolutions concernant le dossier du contrat de gestion.

Denis Lavigne rappelle qu'il n'a jamais été contre le projet de céder la gestion du site d'enfouissement à une tierce partie. Dans la première tentative faite par la RIADM pour céder la gestion du I.e.s., il avait appuyé le projet de bail par emphytéose puisque les garanties environnementales étaient prises en charge par GENS et qu'il n'y avait rien concernant une garantie hypothécaire faite par la RIADM. Mais dans le nouveau contrat de gestion, c'est la RIADM qui est maintenant responsable de ces deux garanties. Qui plus est, le conseil municipal de Saint-Placide a dû se pencher sur cette garantie hypothécaire en juillet dernier alors qu'au mois d'avril précédent, rien ne laissait présager une telle garantie lors d'une rencontre avec des responsables de GENS.

D'autres questions

Le maire Lavigne s'interroge aussi sur d'autres sujets concernant ce dossier, telles que les raisons qui ont fait que les droits sur les 10 millions de tonnes n'ont été offerts qu'à une seule entreprise (GENS) et pourquoi le contrat de gestion n'a-t-il pas été donné à un regroupement de villes. Mais il s'interroge aussi sur les raisons qui ont poussé la RIADM à se départir de la gestion d'un site qui rapporte pourtant beaucoup.

En effet, au cours des cinq dernières années, Monsieur Lavigne affirme que le I.e.s. de Lachute a créé pour plus de 5 millions de dollars de revenus, dont environ 2,5 millions pour l'année 2005 seulement. Les prévisions pour l'année 2007 sont de l'ordre de 2,8 millions de dollars. «On est capable de gérer le site, dit-il; son taux de rentabilité est à 15%».

Il se demande aussi pourquoi les équipements de compaction (tracteurs, bulldozers) n'aient pas été inclus dans le contrat de gestion: présentement, ces équipements sont loués à GENS à un taux de 34\$ l'heure. Pourtant, ces équipements ont déjà été loués à d'autres entreprises dans le passé à des taux horaires beaucoup plus élevés.

«Je n'ai rien contre GENS: ce sont des gens d'affaires qui font ce qu'ils ont à faire, explique Monsieur Lavigne. Par contre, je trouve que, du côté de la RIADM, il y a des choses qui vont beaucoup trop vite».

Manque de transparence disent certains élus

Pour Marcel Guay, conseiller à la municipalité de Brownsburg-Chatham, le processus qui a mené à cette nouvelle gestion du I.e.s. a manqué de transparence. «Lorsque l'on parlait du bail par emphytéose, on n'avait pas de problèmes; on avait toutes les informations qu'on voulait, dit-il. Mais après le refus du gouvernement vis-à-vis ce premier projet, la transparence a beaucoup manqué lors du deuxième processus».

Il trouve déplorable que la RIADM se soit départi de la gestion du site d'enfouissement et que les conseillers de Brownsburg-Chatham n'aient pas eu accès à toute l'information nécessaire. Il affirme avoir été le seul conseiller de la municipalité en possession de documents sur le projet, et encore que pour une quinzaine de minutes seulement, lors d'une rencontre d'information avec Lucien Rémillard, président et actionnaire majoritaire de GENS, et du conseil de direction de la RIADM. «Le projet de bail par emphytéose aurait été plus simple, affirme Monsieur Guay. Le gouvernement l'aurait sûrement accepté si ça avait été un regroupement de municipalité qui avait eu le bail».

- 7.0 PROCESSUS D'ACQUISITION DOUTEUR, INCOMPLET ET TEINTÉ DE FAVORITISME**
- A) CESSION DU VOLUME D'ENFOUISSEMENT DU SITE **SANS** :
- PROCESSUS D'ACQUISITION → APPEL D'OFFRES;
 - TRANSPARENCE;
 - ÉQUITÉ : AVANTAGE CLAIR À UN PRIVÉ.
- B) L'AGENCE N'EST PAS INTERVENUE DANS LA DÉMARCHE POUR L'OBTENTION DES AUTORISATIONS MINISTÉRIELLES ET GOUVERNEMENTALES.
- 8.0 PROCESSUS D'OCTROI DE CONTRAT DOUTEUX ET BÂCLÉ**
- A) PARTAGE DES RISQUES
- AU PUBLIC LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET FINANCIERS
 - AU PRIVÉ : LES PROFITS
- B) PAS DE CRITÈRE PRÉCIS DE PERFORMANCE DEMANDÉ
- C) CONTRAT D'UNE DURÉE DE 25 ANS AVEC OPTIONS ADDITIONNELLES NON DIVULGUÉES ET INCONNUES.
- 9.0 GESTION DÉFICIENTE, NON TRANSPARENTE DES CONTRATS**
- A) UN REGARD (QUELCONQUE) SUR LES PRATIQUES DE GESTION EXISTE-T-IL?
- B) PAS D'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE ET SPÉCIALISÉE EN GESTION ET SUIVI
- C) PAS D'APPUI DE L'AGENCE
- 10.0 PAS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ**
- A) PAS DE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS, DES RISQUES ET DES BÉNÉFICES ENTRE LES PARTENAIRES PUBLIC ET PRIVÉ :
- LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX AU PUBLIC;
 - LES PROFITS AU PRIVÉ.
- 11.0 LA RIADM EN REGARD DE SON RÔLE ET DE SES RESPONSABILITÉS N'A PAS :**
- A) PROCÉDÉ DE CONCERT AVEC L'AGENCE (ANALYSE AVANTAGES-COÛTS);
- B) L'AUTORITÉ PUBLIQUE NE CONSERVE PLUS EN TOUT TEMPS LA MAÎTRISE DU SERVICE MAIS DEMEURE IMPUTABLE;
- C) PAS DE RÉSULTATS CLAIREMENT DÉFINIS
- 12.0 POURQUOI LA SITUATION ACTUELLE N'EST PAS ACCEPTABLE?**
- A) N'AMÉLIORERA PAS LA QUALITÉ DE SERVICE AUX CITOYENS;
- B) NE FAVORISERA PAS UNE MEILLEURE GESTION DES RISQUES;
- C) N'AUGMENTERA PAS LA PRODUCTIVITÉ DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
- D) NE GARANTIT PAS AUX CITOYENS UNE STABILITÉ DES COÛTS;
- E) FAIT PORTER AUX CITOYENS LES CONSÉQUENCES DES DÉASTRES ENVIRONNEMENTAUX;
- F) N'ÉVITE PAS LES COMMISSIONS SECRÈTES MAIS POURRAIENT LES FAVORISER
- G) IL EST DIFFICILE DE CONTRÔLER LES DÉCHETS DANGEREUX AUCUN CONTRÔLE SUR LA PROVENANCE DES DÉCHETS;
- H) IL EST DIFFICILE DE PROTÉGER LA NAPPE D'EAU DE CONSOMMATION.

Solutions :

1. **REPRENDRE LA GESTION COMME AVANT**

OU

2. **OCTROYER LE CONTRAT AU PLUS OFFRANT, C'EST-À-DIRE AU REGROUPEMENT DES 56 MUNICIPALITÉS**



RÉSEAU DES FEMMES
DES LAURENTIDES

ST-JÉRÔME, NOVEMBRE 2004

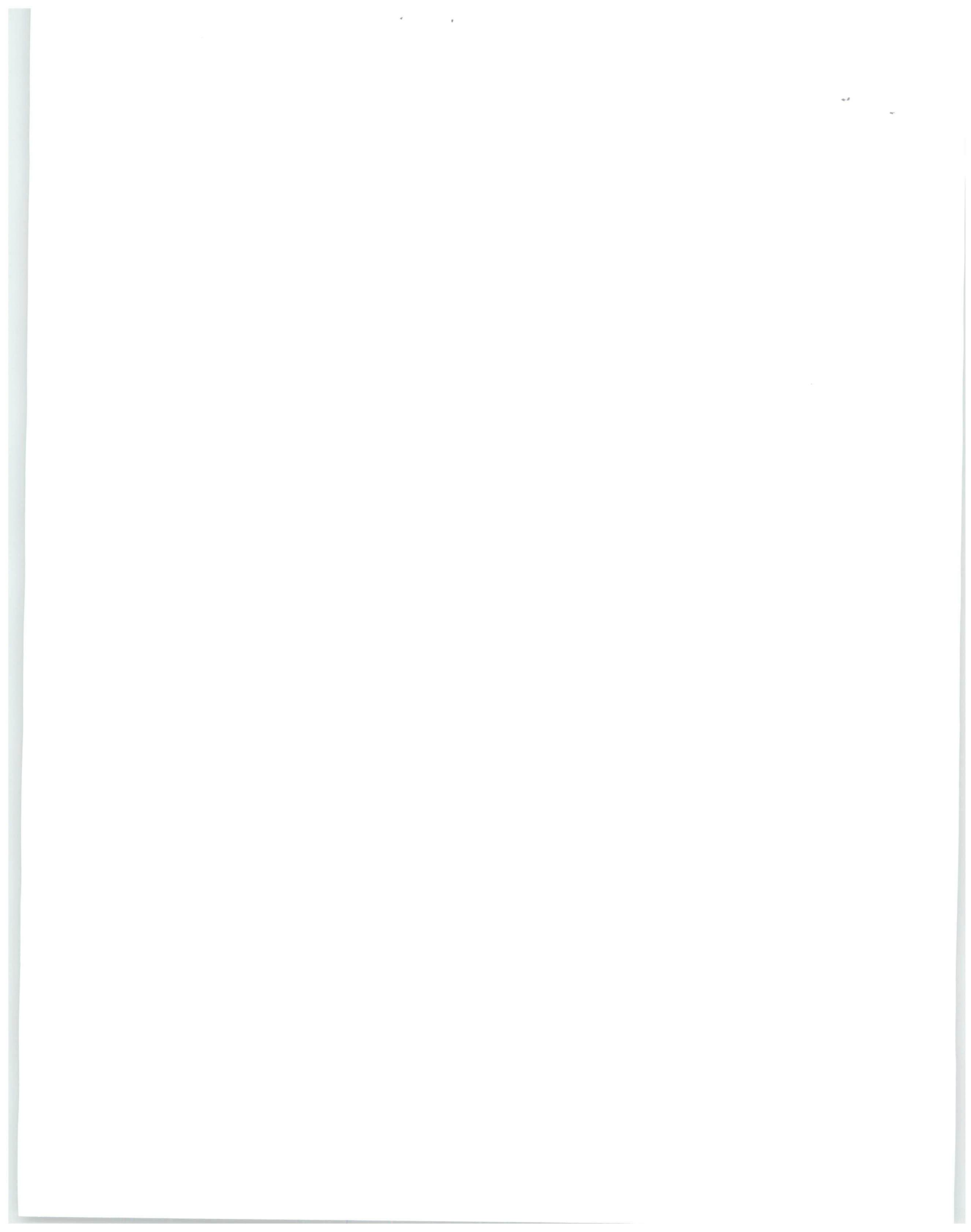
*M. Marcel Denis, président de l'UPA
Syndicat de base, Ste-Scholastique, Mirabel.*

*Objet : appui à votre demande d'enquête publique du
l.e.s. Argenteuil.*

*Bonjour, le Réseau des femmes des Laurentides (RFL) est
un regroupement régional de groupes de femmes qui
vise à promouvoir la concertation, entre autres. Son
membership est constitué d'une trentaine de groupes de
femmes.*

*Nous intervenons dans diverses sphères susceptibles
d'influencer les conditions de vie des femmes et de leur
familles.*

*Notre démarche en ce qui a trait à l'environnement est
une intégration au comité santé des femmes du RFL, du
Réseau Québécois d'action pour la santé des femmes
ainsi que du Réseau Québécois de femmes en
environnement. Nous considérons l'environnement
physique comme un déterminant essentiel de la santé
des femmes et des hommes, et de leur qualité de vie. Les
questions environnementales ont été intégrées aux
actions du comité santé du RFL.*

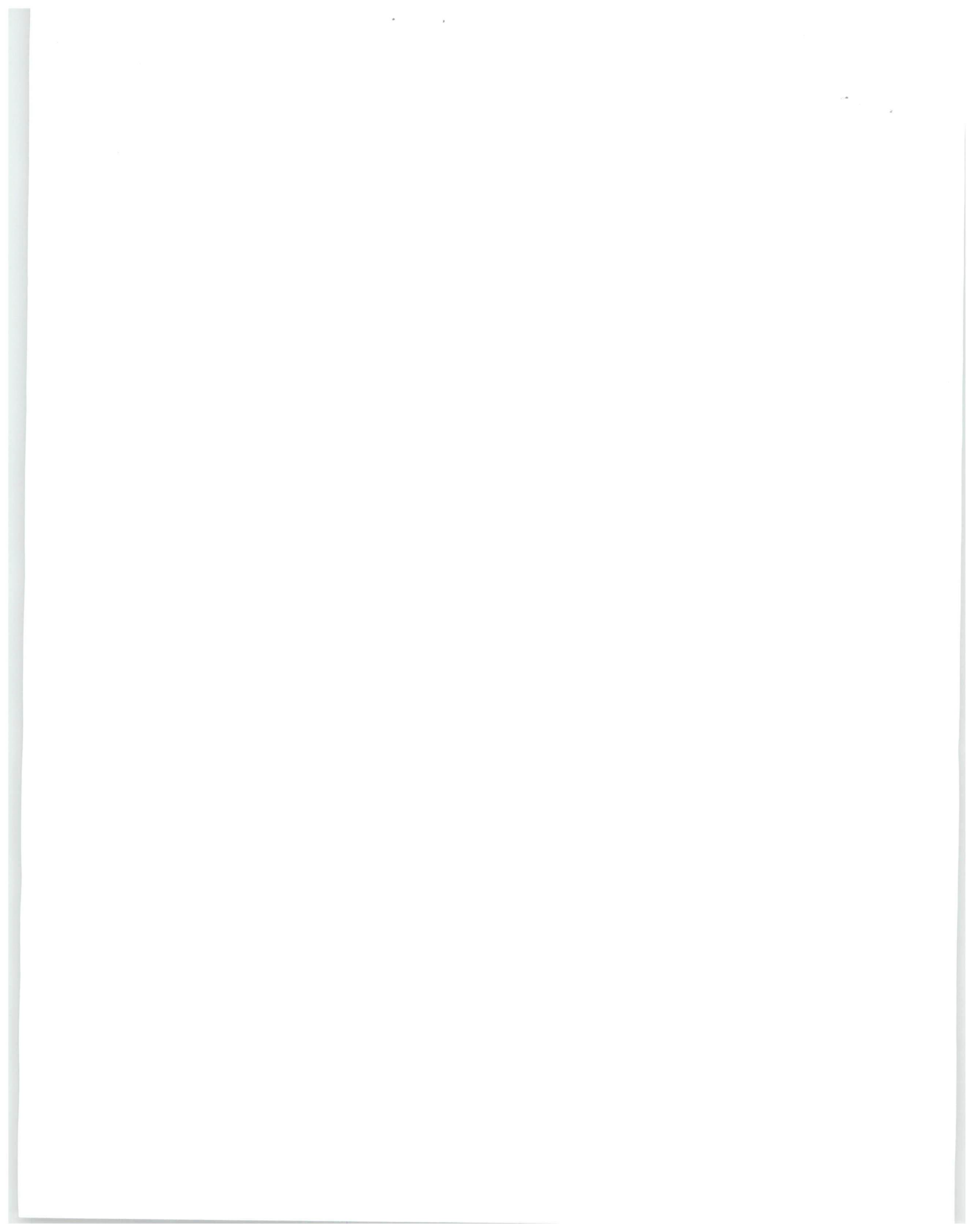


L'interrelation entre notre environnement et notre santé nous a paru tellement évidente que nos actions tiennent désormais compte de l'ensemble des déterminants à la santé dont la qualité de l'eau, de l'air, de la terre...

Aussi, dans le mouvement de solidarité mondiale des femmes, issue de la Marche Mondiale des Femmes en 2000, nous nous apprêtons pour l'an 2005 à déposer une charte mondiale pour l'humanité. Dans celle-ci, au thème de la Solidarité, affirmation 3, il est déclaré : « Les ressources naturelles sont administrées par les peuples vivant dans les territoires où elles sont situées, dans le respect de l'environnement et avec le souci de leur préservation et de leur durabilité. »

C'est pourquoi la transparence tout au long des processus de décision est absolument essentiel pour respecter le droit citoyen à l'information. Nous croyons qu'il y a eu manque de transparence dans cette gestion. En effet, le refus de répondre aux questions des citoyens(es) lors des séances publiques de la RIADM, ainsi que la nécessité d'avoir recours à la loi d'accès à l'information pour obtenir l'heure juste en ce qui a trait à la gestion de la RIADM, nous permet de faire cette affirmation. En ce sens nous demandons une enquête publique indépendante afin d'instaurer un climat de confiance avec la population avant de penser à spéculer sur une vente au privé!!!

Nous croyons en une société qui s'assure que son développement et son milieu de vie n'hypothèquent pas les ressources disponibles pour les générations futures.



Nous souhaitons une société qui évalue, au moment de promouvoir un secteur une industrie ou un projet, les coûts écologiques et sociaux qui devraient être rajouter aux coûts habituels. Le fait même d'avoir un seul doute au sujet d'une contamination éventuelle et/ou réelle des réserves d'eau potable devrait freiner la démarche de « location emphytéose » que la RIADM semble préconiser.

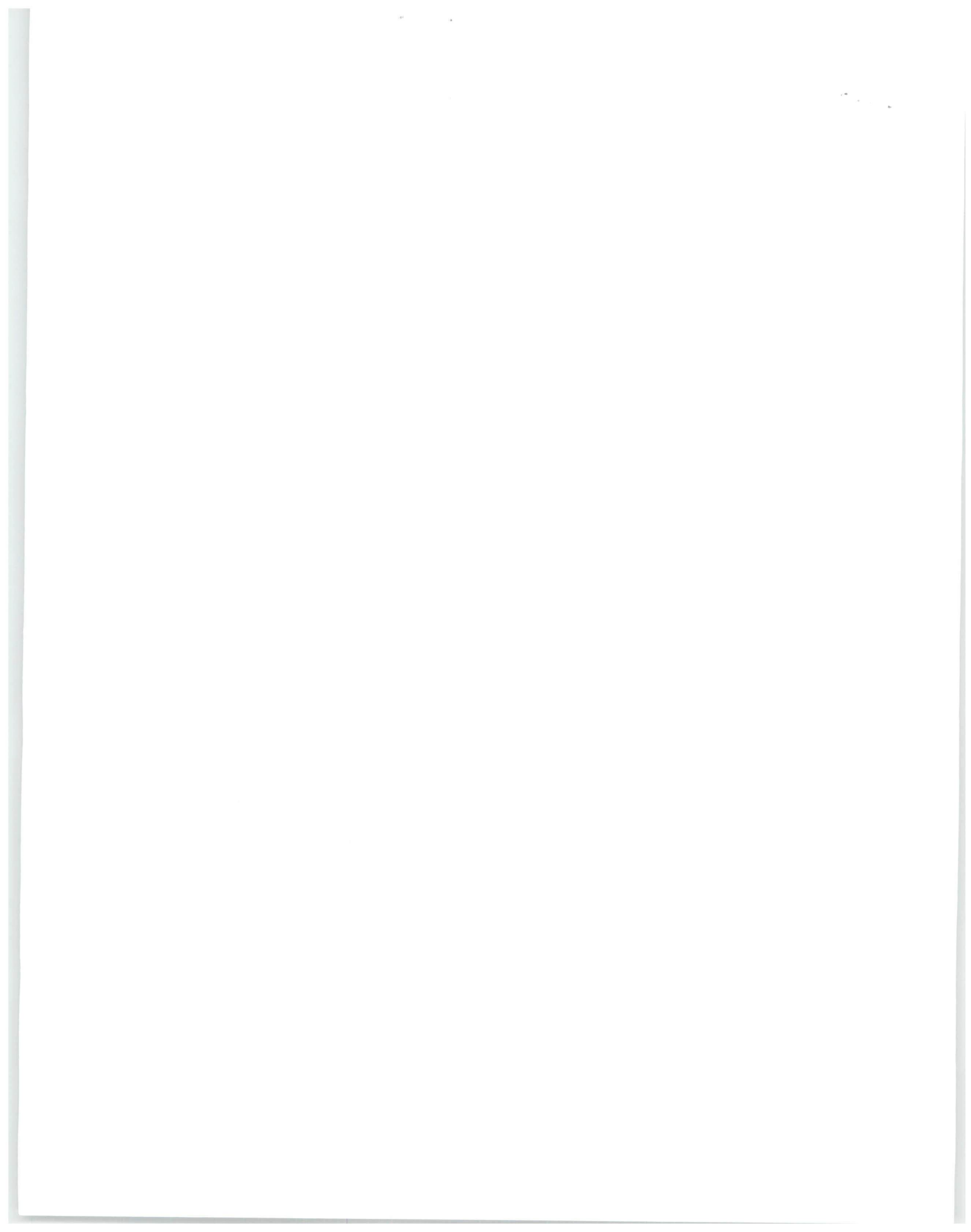
Le RFL et ses membres sont en accord avec le principe de « PRÉCAUTION » qui consiste à prendre une action temporaire concernant une situation jusqu'à ce que des données additionnelles complètes soient disponibles.

Par conséquent, le RFL appui fermement la demande d'enquête publique de l'UPA Ste-Scholastique, Mirabel, concernant l'état actuel du lieu d'enfouissement sanitaire de la RIADM, de sa gestion et de la santé de celle-ci et ce avant même que le projet de vente au privé (location emphytéose) ne prenne une ampleur irréversible.

Merci de votre attention et recevez, mesdames et messieurs, nos salutations distinguées.

*Aline Savoie, présidente
Pour le Réseau des femmes des Laurentides*

*c.c. Denise Beaudoin, députée de Mirabel
c.c. David Whissell, député d'Argenteuil*



St-Jérôme, le 17 janvier 2005.

Monsieur Marcel Denis,
Président de l'UPA syndicat de base,
Ste-Scholastique,
Mirabel, (Québec)

Objet : Appui à votre demande d'enquête publique du l.e.s. Argenteuil

Monsieur,

Le Réseau des femmes des Laurentides est un regroupement régional de groupes de femmes (38 groupes) qui vise à promouvoir la concertation entre eux dans un esprit de solidarité.

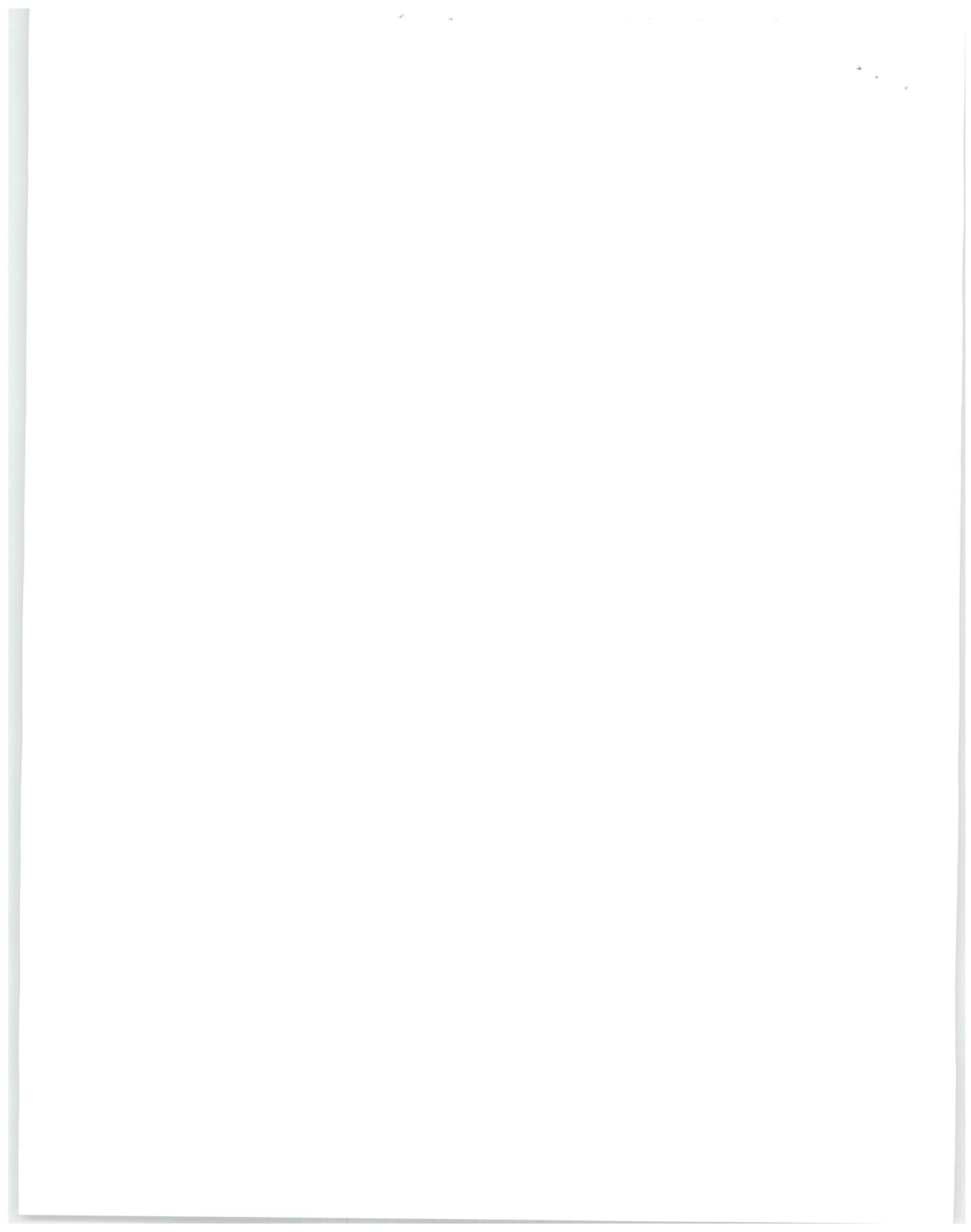
Le Réseau des femmes des Laurentides intervient dans diverses sphères susceptibles d'influencer les conditions de vie des femmes et de leurs familles.

Notre démarche, en ce qui a trait à l'environnement, est une intégration au comité santé des femmes du Réseau des femmes des Laurentides du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes ainsi que du Réseau québécois des femmes en environnement. Nous considérons l'environnement physique comme un déterminant essentiel de la santé des femmes et des hommes et de leur qualité de vie. Les questions environnementales ont été intégrées aux actions du comité santé du Réseau des femmes des Laurentides.

L'interrelation entre notre environnement et notre santé nous paraît tellement évidente que nos actions tiennent désormais compte de l'ensemble des déterminants à la santé dont la qualité de l'eau, de l'air, de la terre...

Aussi, dans le mouvement de la solidarité mondiale des femmes, issu de la Marche Mondiale des Femmes en 2000, nous nous apprêtons pour l'an 2005 à déposer une Charte mondiale des femmes pour l'humanité. Dans celle-ci, au thème de la Solidarité, affirmation 3, il est déclaré : « Les ressources naturelles sont administrées par les peuples vivant dans les territoires où elles sont situées, dans le respect de l'environnement et avec le souci de leur préservation et de leur durabilité. »

C'est pourquoi la transparence tout au long des processus de décision est absolument essentielle pour respecter le droit citoyen à l'information. Nous croyons qu'il y a eu manque de transparence dans cette gestion. En effet, le refus de répondre aux questions des citoyenEs lors des séances publiques de la RIADM ainsi que la nécessité d'avoir recours à la loi d'accès à l'information pour obtenir l'heure juste en ce qui a trait à la gestion de la RIADM, nous permet de faire cette affirmation. En ce sens nous demandons une enquête publique indépendante afin d'instaurer un climat de confiance avec la population avant de penser à spéculer sur une vente au privé!!!



Nous croyons en une société qui s'assure que son développement et son milieu de vie n'hypothèquent pas les ressources disponibles pour les générations futures.

Nous souhaitons une société qui évalue, au moment de promouvoir un secteur, une industrie ou un projet, les coûts écologiques et sociaux qui devraient être rajoutés aux coûts habituels. Le fait même d'avoir un seul doute au sujet d'une contamination éventuelle et/ou réelle des réserves d'eau potable devrait freiner la démarche de « location emphytéose » que la RIADM semble préconisée.

Le Réseau des femmes des Laurentides est en accord avec le principe de « PRÉCAUTION » qui consiste à prendre une action temporaire concernant une situation jusqu'à ce que des données additionnelles complètes soient disponibles.

Par conséquent, le Réseau des femmes des Laurentides appuie fermement la demande d'enquête publique de l'UPA Ste-Scholastique, Mirabel, concernant l'état actuel du lieu d'enfouissement sanitaire de la RIADM, de sa gestion et de la santé de celle-ci et ce, avant même que le projet de vente au privé (location emphytéose) ne prenne une ampleur irréversible.

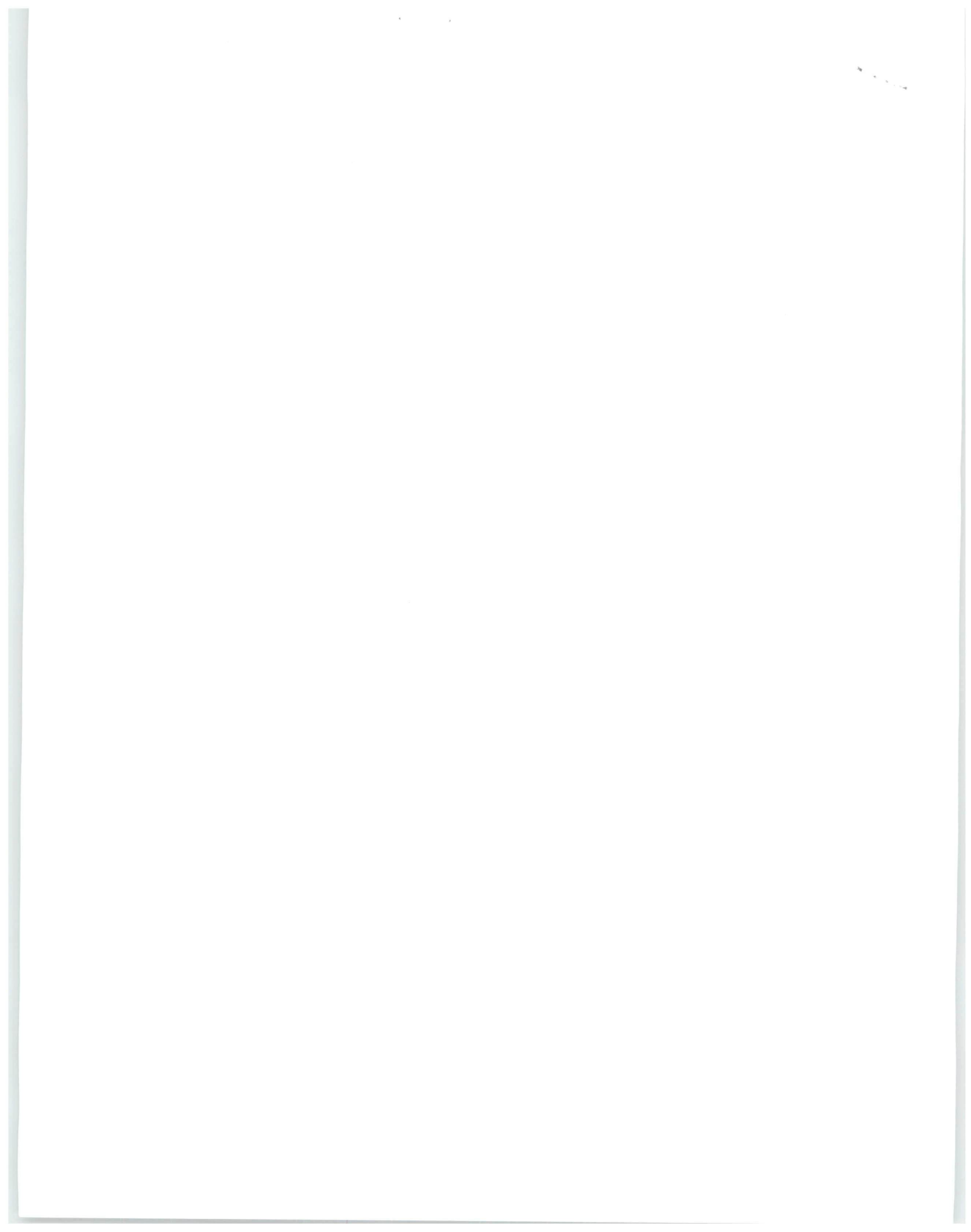
Merci de votre attention et recevez, mesdames et messieurs, nos salutations distinguées.



Aline Savoie,

Présidente du Réseau des femmes des Laurentides

c.c. Madame Denise Beaudoin, députée de Mirabel
c.c. Monsieur David Whissel, député d'Argenteuil





Union des Producteurs Agricoles Ste-Scholastique - Mirabel
10 150 rue St-Vincent, Ste-Scholastique (Mirabel) Québec
J7N 2Y1

Mirabel, le 25 octobre 2004

M. Thomas Mulcair
Ministre de l'Environnement
Edifice Marie-Guyart
675 boul. René-Lévesque Est
30^e étage, Québec
Qc G1R 5V7

**Objet : Mégasite d'enfouissement de la Régie
Intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes**

Monsieur le Ministre,

Le 5 octobre dernier se tenait le Congrès de secteur de l'UPA Ste-Scholastique-Mirabel.

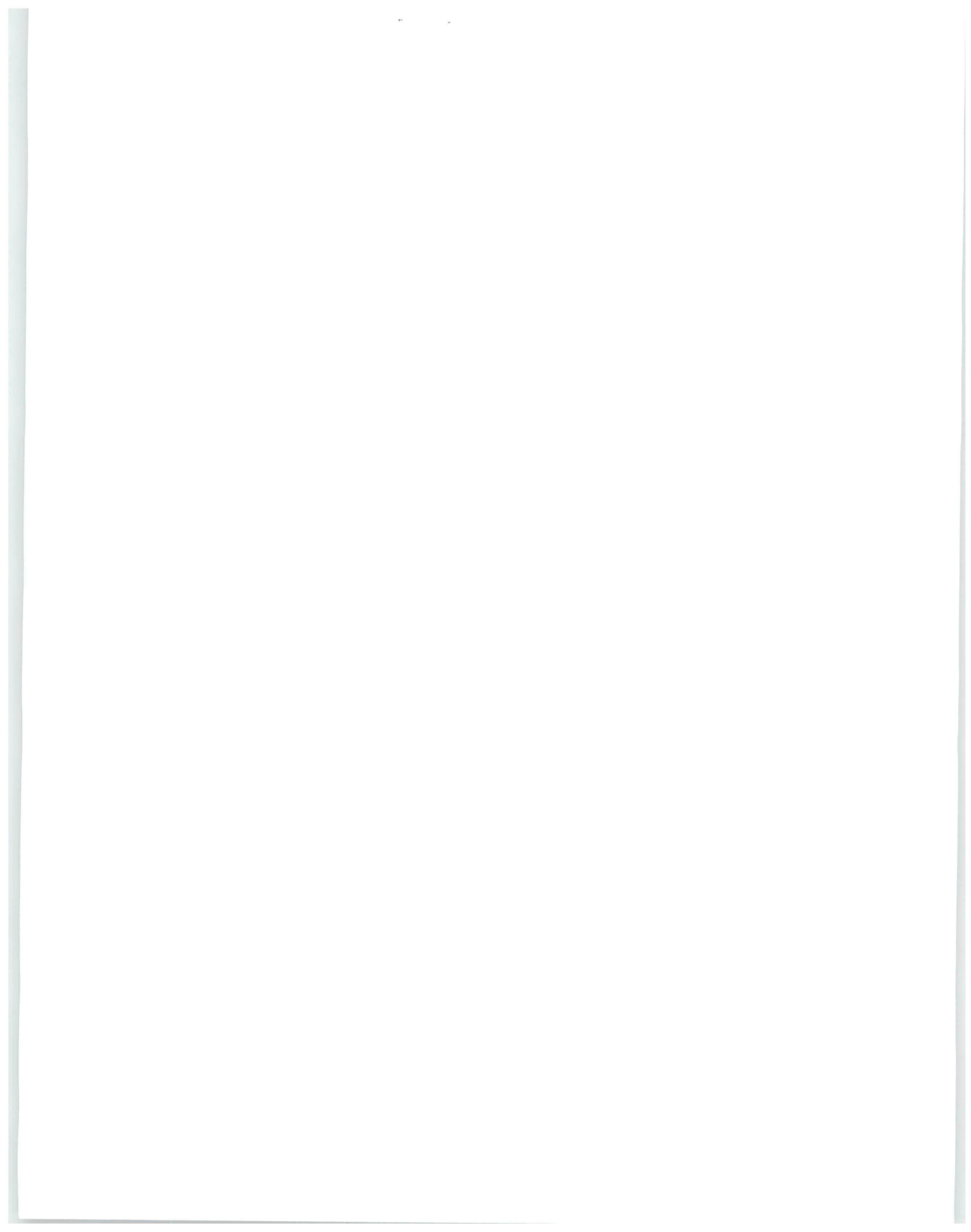
Lors de ce congrès, il a été proposé, secondé et appuyé à l'unanimité que votre Ministère ordonne une enquête publique sur le site d'enfouissement de la Régie Intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes de Lachute, pour les raisons énoncées dans la résolution ci-jointe.

Espérant que vous porterez une attention particulière à cette lettre, veuillez accepter monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Marcel Denis, Président
UPA Ste-Scholastique-Mirabel

Pièce jointe

c.c. : Mme Denise Beaudoin, Député de Mirabel
M. David Whissel, Député d'Argenteuil
M. Mario Laframboise, Député d'Argenteuil-Papineau-Mirabel
M. Luc Thériault, Député de Masson





Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides

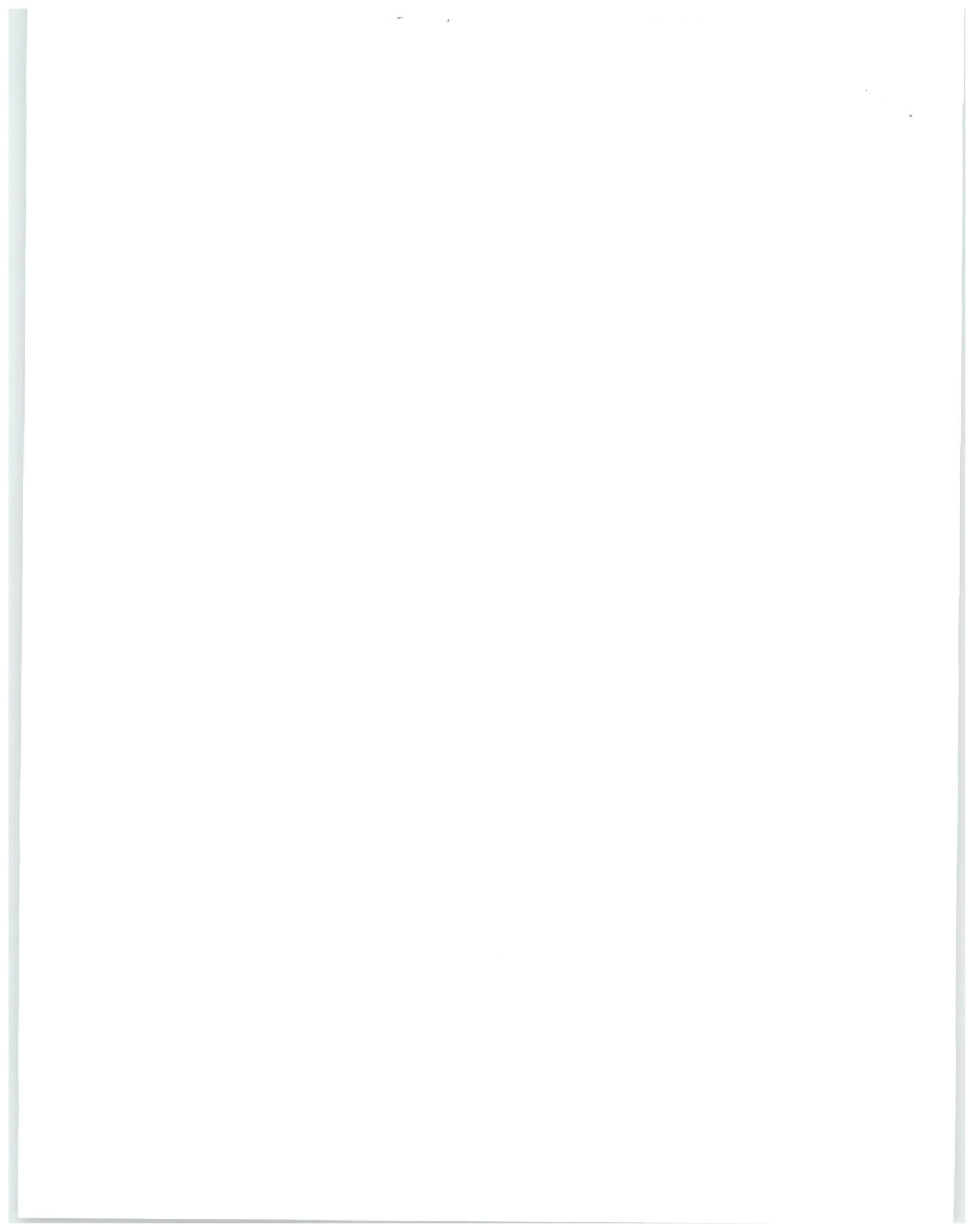
298 rue Labelle, bureau 100
St-Jérôme (Québec) J7Z 5L1
Téléphone: (450) 565-2987
Télécopieur : (450) 565-0346
Courriel : enviro@crela.qc.ca

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire
Argenteuil-Deux-Montagnes**

par la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes

**Mémoire
du Conseil régional de l'environnement des Laurentides
(CRELA)**

**présenté à Lachute,
le 27 novembre 2001**



Si l'État continue de favoriser l'enfouissement dans un cadre de libre marché, ce site et ce projet sont donc peut-être à privilégier. Cependant, nous constatons, d'une part, que la mouvance actuelle dans ce domaine ne devrait pas permettre d'autoriser des projets pour de longues périodes, tant et aussi longtemps que l'impact de l'application de la nouvelle *Politique* sur les quantités et leur traitement ne sera pas mieux connu.

D'autre part, l'évaluation adéquate du dossier, tant par la Commission que par le ministère de l'Environnement, nous semble nécessiter une évaluation plus rigoureuse et plus complète des véritables coûts inhérents à ce projet. La société et les contribuables en particulier ont le droit de connaître les véritables coûts de cette opération. Or, les principaux coûts inhérents à l'opération ont été escamotés. Nous estimons qu'ils devraient être connus et, lorsque possible, imputés aux organismes qui en sont la cause.

2.2 Recommandations

De manière générale, nous recommandons que l'évaluation et, éventuellement, l'autorisation de ce projet se fassent dans le respect des objectifs et des exigences de la *Politique*. Ce signifie, en résumé, que le promoteur devrait s'engager à réduire la proportion de matière résiduelle enfouie, à accroître et accélérer la mise en œuvre des 3RV, à accroître l'éducation, la sensibilisation et la participation de ses clientèles et à assurer la transparence et la participation publique aux décisions. Le promoteur devrait aussi fournir l'assurance qu'il peut garantir la protection complète de la nappe aquifère et que les mesures appropriées seront prises pour réduire au minimum les nuisances de toutes sortes.

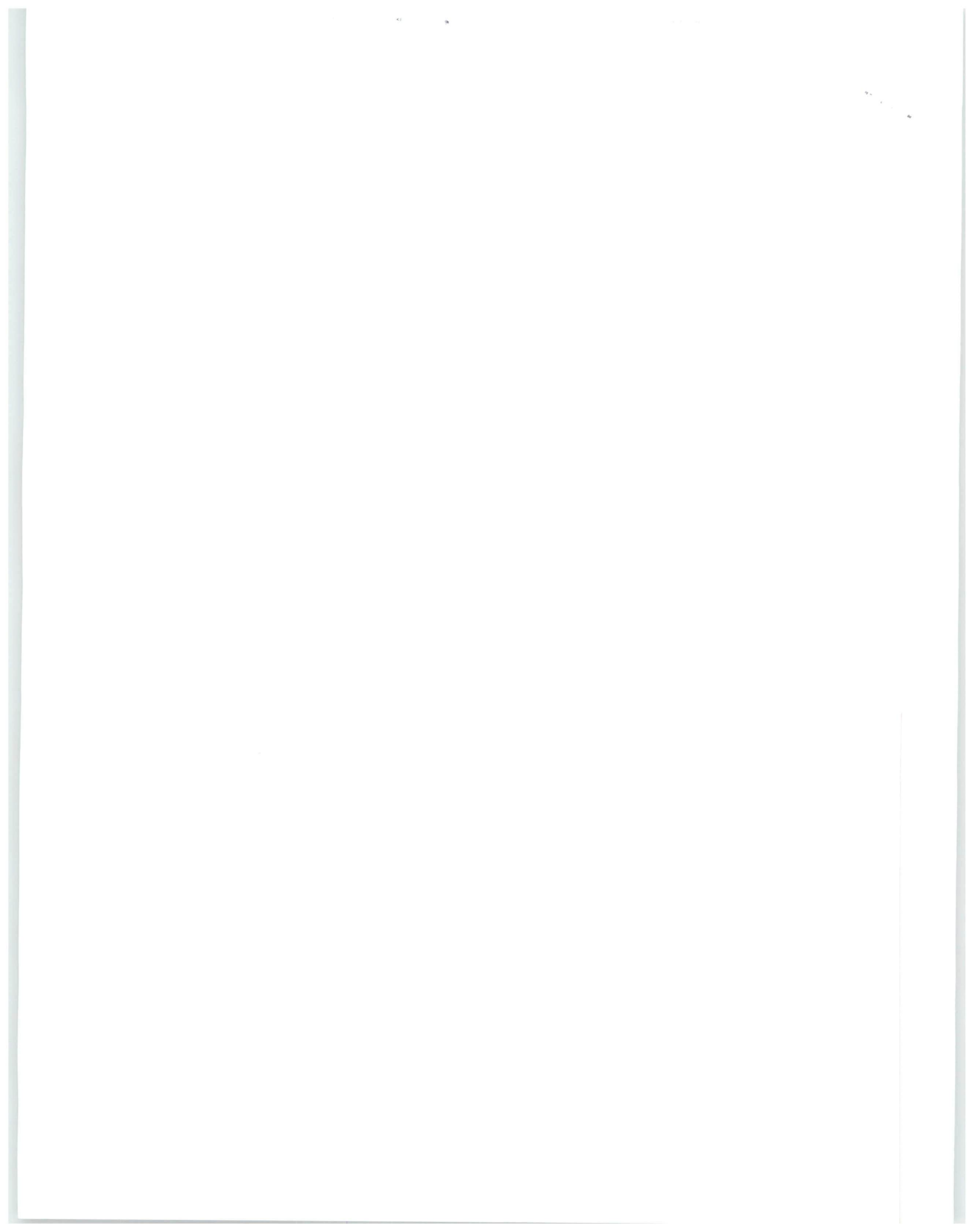
De manière plus spécifique, nous faisons les recommandations générales suivantes :

1-Durée des autorisations

Pour les raisons évoquées dans le texte, nous estimons que la sagesse et la prudence devraient inciter la Commission à conclure qu'il ne serait pas avantageux d'accorder au promoteur des autorisations couvrant une période supérieure à cinq ans, soit jusqu'en 2006. Les travaux autorisés devraient donc refléter cette période. Nous traversons en effet une grande période d'incertitude et il est impossible de prendre des décisions fermes de long terme dans ces conditions.

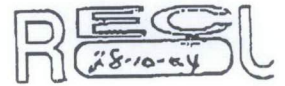
2-Le rôle et le rayonnement de la RIADM

Il a été difficile, lors de la première partie, de faire clarifier par le promoteur le rôle ou la vocation de la RIADM. Est-ce une entreprise au service de ses actionnaires, de ses clients,





Union des Producteurs Agricoles Ste-Scholastique - Mirabel
10 150 rue St-Vincent, Ste-Scholastique (Mirabel) Québec
J7N 2Y1



RESOLUTION ADOPTÉE LORS DU CONGRÈS DE SECTEUR DE L'UPA DE STE-SCHOLASTIQUE-MIRABEL TENUE LE 05 OCTOBRE 2004.

Objet : Site d'enfouissement

Considérant les coûts élevés dans ce dossier;

Considérant que les coûts dépassent les montant prévus à cet effet;

Considérant l'inquiétude des municipalités face à l'endettement;

Considérant que l'expropriation a coûté 6 000 000\$ approximativement et qu'il faudrait investir encore 3 000 000\$ de plus;

Considérant la possibilité d'un transfert futur de la gérance du site à un privé et advenant la fermeture du site;

Considérant que les normes de compactage ont changés ainsi que les hauteurs de vidanges;

Considérant que l'effondrement du site est à craindre;

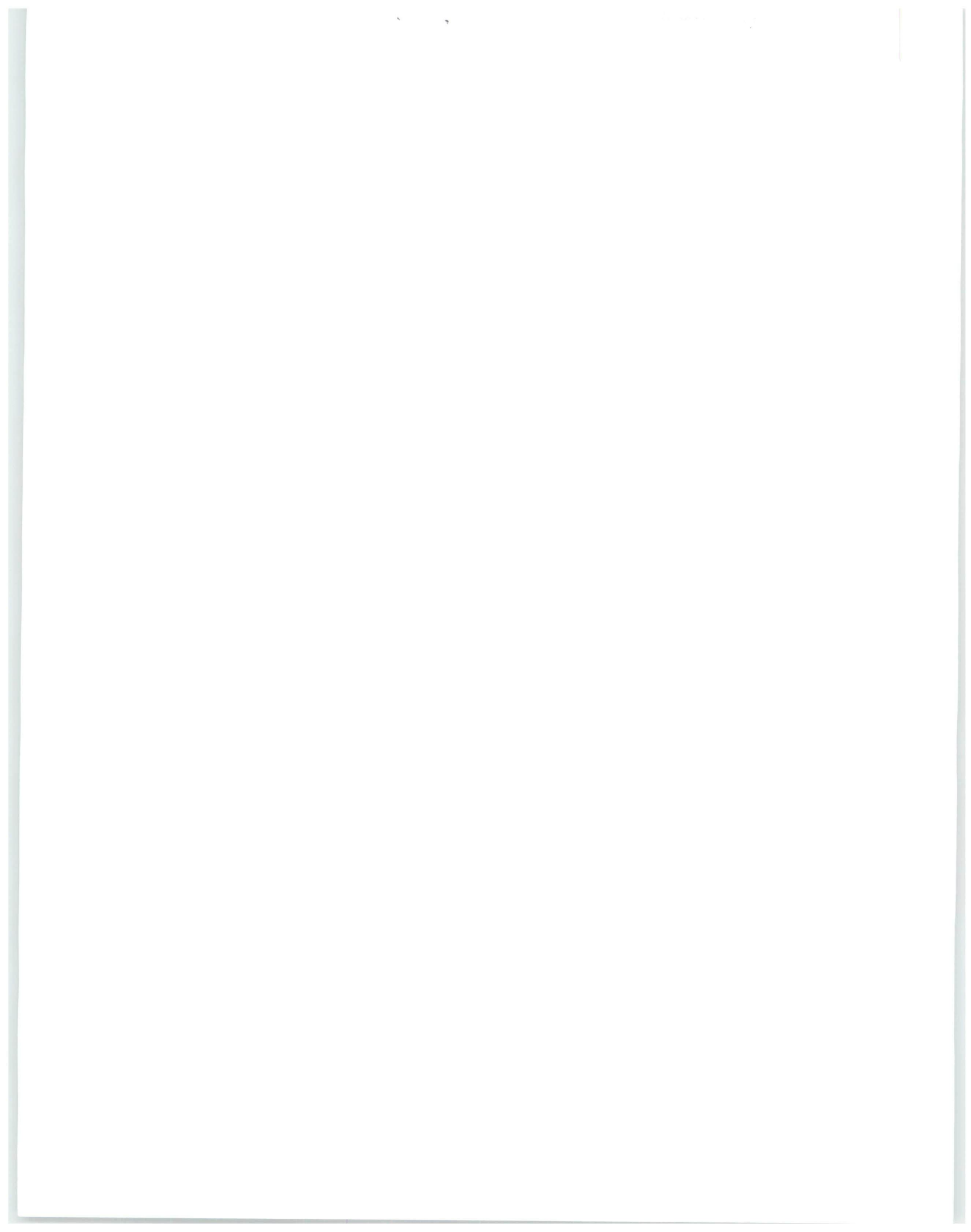
Lors du congrès de secteur il a été proposé, et secondé, de faire une demande au ministère de l'environnement pour une enquête publique sur le site d'enfouissement de la Régie Intercommunale d'Argenteuil Deux-Montagnes de Lachute.

Accepté à l'unanimité.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Denis', is written over a horizontal line.

Marcel Denis, Président
UPA Ste-Scholastique-Mirabel

MD/lp
06-10-2004



SOS DÉCHETS

Le groupe d'enviro-action

Mirabel, le 20 octobre 2004,

MEGA SITE D'ENFOUISSEMENT ARGENTEUIL-DEUX-MONTAGNES : UNE ENQUÊTE EST NÉCESSAIRE

Madame, Monsieur,

Plusieurs organismes de la région s'interrogent avec raison sur les agissements de la Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes. Pour des raisons qu'ils ne dévoilent pas, ses administrateurs veulent en confier la gestion à une firme privée. L'information fait défaut relativement à tous les volets de cet enjeu : face au silence qui l'entoure, il faut exiger la transparence!

La Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes croule sous les dettes : veut-on faire croire que la privatisation pourrait mettre fin à cette situation?

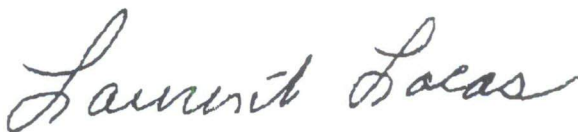
Le pire est à craindre : la capacité du site est encore plus grande et on pourrait maintenant ouvrir la porte aux déchets venant de partout. Avec la privatisation du site, on laisse à d'autres sa gestion pour les 25 prochaines années tout en ignorant les modalités de la post-fermeture de ce site d'enfouissement sanitaire. Soulignons aussi qu'il est installé sur l'une des plus importantes nappes aquifères du Québec, qui approvisionne entre autres quatre capteurs d'eau de façon industrielle.

Est-ce que l'on saisit bien tous les dangers environnementaux et de santé publique que cette situation entraîne?

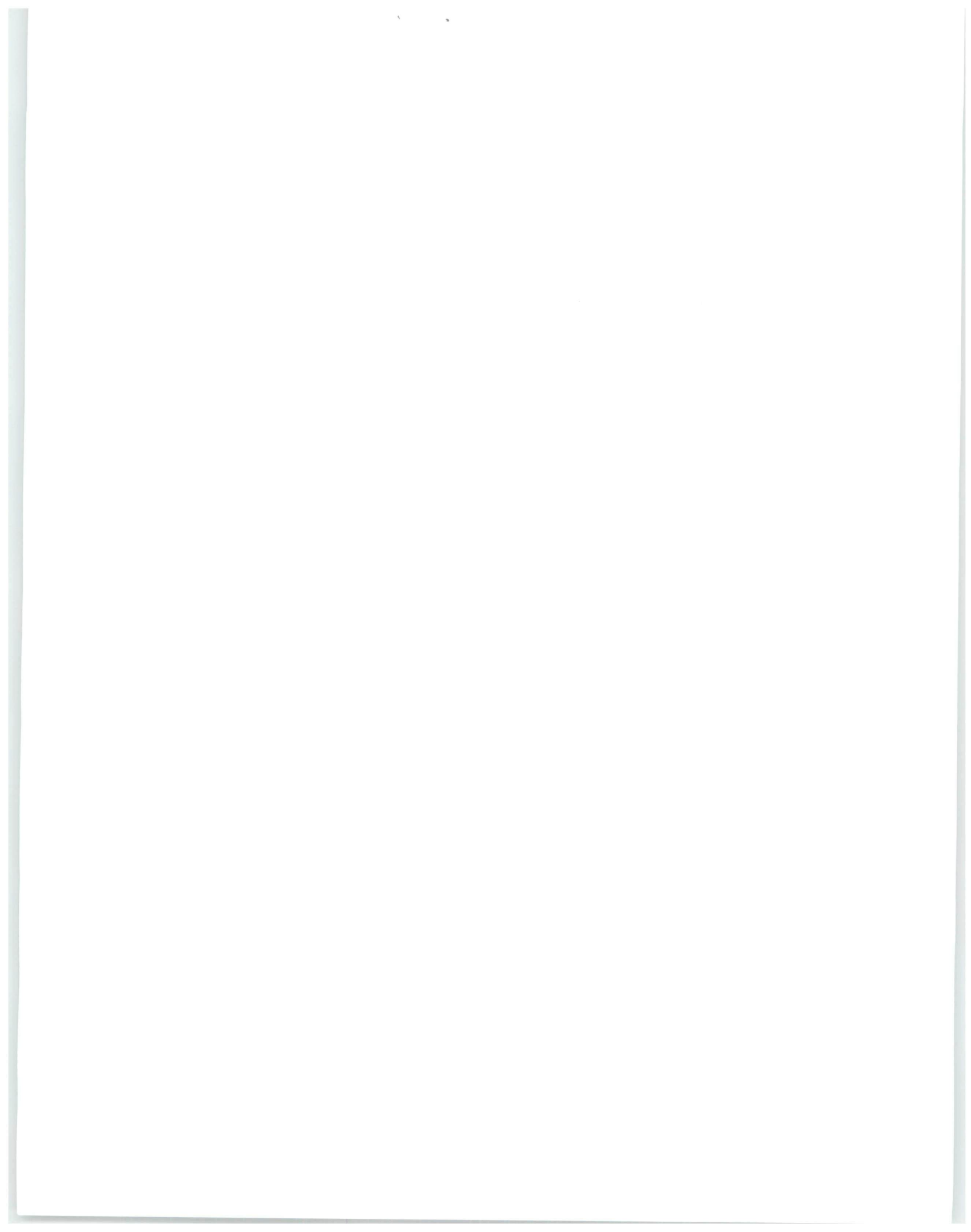
Nous vous invitons à lire attentivement les documents ci-joints et à faire part de vos commentaires ou suggestions à vos élus municipaux et surtout aux administrateurs de cette Régie.

Rappelons-nous que la santé publique et l'environnement sont l'affaire de tous!
Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard : nous devons pouvoir poser les bonnes questions et obtenir les bonnes réponses : une enquête publique indépendante s'impose donc.

Le président



Laurent Locas
Tél : (450) 537-3647



Montréal, le 25 novembre 2006

Mme Nathalie Normandeau
Ministre des Affaires municipales

Madame la Ministre,

Nos membres de la grande région de Mirabel s'interrogent sur la gestion de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIAD) et s'inquiètent des effets de la privatisation de sa gestion.

En effet, nous apprenions récemment que la direction de la RIAD a décidé de confier ses activités, très rentables, à une firme multinationale* et ce pour une durée de 25 ans. Les citoyens et citoyennes des villes concernées n'ont pas été consultés et pour comble, ils se voient maintenant responsables d'une garantie hypothécaire de 40 millions de dollars, pour un revenu hypothétique de 35 millions sur 25 ans.

Les spécialistes financiers de la Coalition ne voient pas là une transaction effectuée dans l'intérêt de la population. En effet, à la suite de l'analyse du peu de chiffres disponibles publiquement, tout nous porte à déduire qu'il s'agit d'un cas de privatisation des profits et de municipalisation des risques à long terme.

La Coalition vous demande de faire toute la lumière sur ce dossier. Par conséquent nous vous invitons à impliquer le ministre de la Justice, par les services d'enquête sur les crimes économiques, dans le cadre d'une enquête publique sur la gestion de la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes. D'ici la publication du rapport d'enquête et qu'une décision soit prise, nous demandons que la régie soit mise sous la tutelle d'un représentant de votre ministère.

En espérant, Madame la Ministre, que vous entendrez la voix des citoyens et citoyennes de la grande région de Mirabel.

Veillez recevoir nos salutations les plus respectueuses

André Bouthillier
président

* Les compagnies impliquées dans la transaction sont, malgré des noms différents, toutes sous la propriété majoritaire de Waste Management (Sanibelle inc., 9074-8476 Québec inc, - Services environnementaux Lachute - 9070-1947 Québec inc. - Groupe Envirex inc..

